

Personnel communal

SERVICE ADMINISTRATIF:



Didier
BORDES



Geneviève
MARIO



Christine
DA COSTA

LES ATSEM:



Anne-Marie DEMAY



Sylvie DEMAY



Hélène MARTIN



Gildas MAZAS

CANTINE:



Daniel CECCONATO

SERVICE ENTRETIEN



Gérard DEMAY, Christopher BARES
Et Mme Muriel MORGANA

- **ECOLE**

7 Rue des écoles
31560 SAINT-LÉON
Tél 05.61.81.56.27

- **SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE**

Communauté de Communes des Terres du
Lauragais Chemin du Gril
31560 Nailloux
Tél 05.62.71.96.95 / Fax : 05.62.71.96.98

@ enfance.tdlsud@terres-du-lauragais.fr

@ Site internet : www.terres-du-lauragais.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8H30 à
12H et de 13H à 17H

- **ALAE DE SAINT-LÉON**

Tél 05.61.27.72.88 / 06.81.63.12.14

- **CANTINE**

Tél 05.61.81.92.00



Mairie de Saint-Léon

Hôtel de ville
1, place de la République
31560 SAINT-LEON

Tél : 0561819203

Fax : 05 61 81 77 41

@ : mairiedesaint-leon@wanadoo.fr

www.saintleon31.fr



2019-2020

Ecole publique de Saint-Léon



7 Rue des écoles
31560 SAINT-LÉON
Téléphone 05.61.81.56.27

L'ÉCOLE

L'école de Saint Léon accueille 179 enfants pour l'année 2019/2020

Mme Ludivine LE FILLATRE est la directrice. Cette année, son jour de décharge est le mardi.

Horaires des classes (sur 4 jours 1/2) :

- Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi :
Matin : 9H-12H (ouverture du portail à 8H50)
Après-midi : 13H45-16H (ouverture du portail à 13H35)
- Mercredi :
Matin : 9H-12H (ouverture du portail à 8H50)

Composition des classes :

Pour l'année 2019/2020, l'école est composée de 7 classes :

2 classes de maternelles :

PS/MS : Mmes Paule HENRIOT et Sylvie DEMAY (ATSEM)

PS/MS/GS : Mmes Anne MENDEZ et Gildas MAZAS (ATSEM)

... 5 classes de primaires.

GS/CE1 : Mme SICRE Lydie et Mme

Joanna RABARRY (ATSEM)

CP : Mme Virginie FERRE

CE1/CE2 : Mme Nathalie DUROURE

CE2/CM2 : M. Michel BAULES

CM1/CM2 : Mme Ludivine LE FILLATRE - Directrice -

LA CANTINE

Les repas sont livrés sur site par la société de restauration scolaire « OCCITANIE Restauration ». Le prix du repas est de 2,80€.

Le personnel de la cantine passe le matin dans les classes pour comptabiliser le nombre de repas pour le midi, donc pas d'inscription préalable.

La facturation est mensuelle et est envoyée directement aux familles.

En fonction du nombre d'enfants, le service s'effectue de la manière suivante :

à 12 H : les classes de maternelles

à 12H30 : les classes CP-CE1

à 13H : les classes de CE2-CM1-CM2

ALAE₂ et ALSH₃

L'ALAE et l'ALSH dépendent des services enfance-jeunesse de la Communauté de communes des Terres du Lauragais.

L'équipe de l'ALAE/ALSH est composée de 8 animateurs et 5 personnels municipaux comprenant comme direction :

- Clémence IZARD (Directrice ALAE/ALSH)
- Christianne GIRARD-MEUNIER (Directrice adjointe ALAE/ALSH)

♦ L'**ALAE** prend en charge les enfants en dehors du temps scolaire

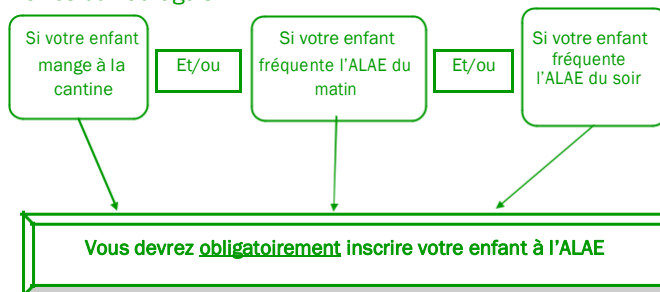
Matin : de 7H30 à 8H50

Midi : de 12H à 13H35

Soir : de 16H à 18H30

Informations administratives :

Pour se faire, vous devez **fournir un dossier administratif** concernant votre enfant auprès du service enfance-jeunesse de Terres du Lauragais



Facturation ALAE

Les tarifs sont calculés en fonction de vos revenus et du nombre d'enfants inscrits dans la famille à l'ALAE.

Le paiement est au mois sur une base d'un forfait matin/midi/soir. Pour les enfants qui y vont de manière occasionnelle, il y a la possibilité d'acheter un carnet de 10 tickets à 30€ (un ticket = 1 journée d'ALAE).

♦ L'**ALSH** est ouvert pour les vacances d'hiver, de printemps, d'été (au mois de juillet) et d'automne, ainsi que les mercredis après-midi.

Par contre, l'ALSH est fermé durant les vacances de Noël et le

mois d'août

Pour en bénéficier, il faut **inscrire impérativement votre enfant auprès du secrétariat du service enfance et jeunesse** de la Communauté de communes des Terres du Lauragais.

Facturation ALSH

La tarification est calculée uniquement sur les mercredis où l'enfant est inscrit. En ce qui concerne les vacances scolaires, c'est une tarification à la semaine. Comme pour l'ALAE, les tarifs sont calculés en fonction de vos revenus et du nombre d'enfants inscrits dans la famille.

Délégués de parents d'élèves

A fond l'école :

Mme Alexia Thiery

@ : afondlecole@ml.free.fr

Autan des enfants :

Mme Sophie GELES

@ : autandesenfants@yahoo.fr

Blog : www.autandesenfants.wordpress.com

¹ Agent spécialisé des écoles maternelles.

² Accueil de Loisirs Associé à l'école.

³ Accueil de Loisirs Sans Hébergement.